



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2449

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 13 du mois de Janvier de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI,

EXCUSÉS : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Thierry PORTET, André VIDAL, Pierre VIEL

ABSENTS : Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Christine TEQUI
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET
André VIDAL donne pouvoir à Jean-Paul FERRE
Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE

Objet

Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour la commune de LE PLAN

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune du Plan depuis le 5 juillet 2005.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a engagé la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune du Plan par délibération n°2282 du Conseil d'Administration du 7 décembre 2020 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé pour l'ensemble de la commune, en prenant en compte les contraintes naturelles, technique et d'urbanisation.

Au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur assainissement engagé en 2020, il est proposé de classer le bourg et une partie du quartier St Cyprien en zone d'assainissement collectif et de maintenir le reste de la commune en assainissement non collectif.

* *

*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

APPROUVE

le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de LE PLAN.

* *

*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT LE PLAN

Communes : LE PLAN

Secteur : Arize Lèze Volvestre

Chargé d'études : Johanna LE CHENADEC

Bureau d'études : Artelia

Objectif : Définition des scénarios d'assainissement, du programme de travaux et du zonage assainissement

CONTEXTE

A aujourd'hui il n'existe pas de système d'assainissement collectif sur la commune.

Habitat dense dans le secteur de la bastide, sans surface disponible. Rejets EU vers caniveaux et réseau pluvial



281 logements sur la commune, dont 77% de résidences principales, 444 habitants

38 logements vacants



DIAGNOSTIC ANC et CONTRAINTES

- ✓ Les diagnostics de l'assainissement non collectif n'ont pas été réalisés de manière systématique.

89 installations contrôlées

32 % conformes, habitations situées en dehors du bourg

- ✓ Aptitude des sols généralement peu favorable sur les secteurs habités.
- ✓ Absence de surface disponible dans le bourg

ETUDE DES SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT

Estimation des charges

- 2 méthodes proposées pour l'estimation des charges polluantes : consommations d'eau potable ou taux d'occupation
- Méthode retenue : taux d'occupation

	Centre bourg seul (scénarios 2 et 2.1)	Bourg + Saint- Cyprien (scénarios 3 et 3.1)
Taux d'occupation (1)	2.07	2.07
Nombre abonnés actuels à raccorder (2)	88	123
Nombre abonnés futurs à raccorder (3)	36	45
Nombre abonnés total à raccorder (4) = (2) + (3)	124	168
Estimation EH domestiques (5) = (1) x (4)	257	348
Pollution attendue	DBO5 (kg/j)	15.4
	DCO (kg/j)	30.8
	MES (kg/j)	23.1

- 260 EH pour le raccordement du bourg uniquement
- 350 EH pour le raccordement du bourg et du quartier Saint-Cyprien

Scénario 4: collecte du bourg et 5 habitations du quartier St Cyprien

Passage du pont en gravitaire

Collecte du secteur de la Bastide et de 5 habitations du secteur St Cyprien – soit 129 logements au total (existants + logements vacants)

Passage du pont en gravitaire

Poste de relevage coté église

Coût de collecte: **1,07 M€HT**

Station d'épuration **270 EH – 243 900€HT**

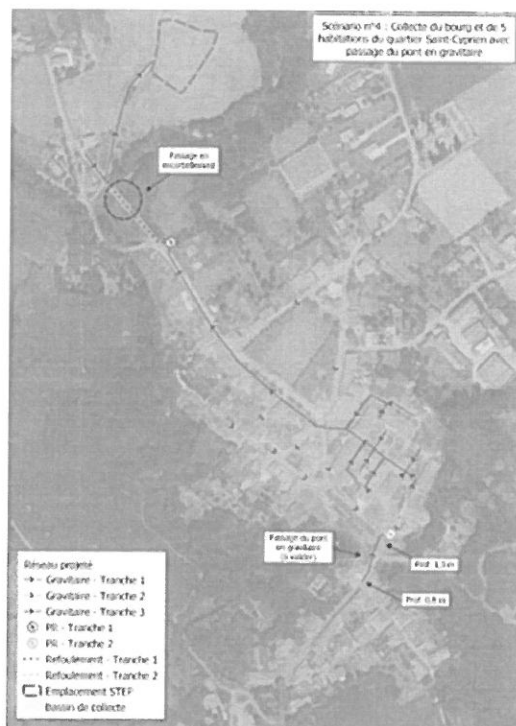


Figure 27 - Réseau projeté - scénario n°4

Scénario 4-1: collecte du bourg et 5 habitations du quartier St Cyprien

Passage du pont en refoulement

Collecte du secteur de la Bastide et de 5 habitations du secteur St Cyprien – soit 129 logements au total (existants + logements vacants)

Passage du pont en refoulement

Poste de relevage coté St Cyprien

Coût de collecte: **950 000 €HT**

Station d'épuration **270 EH – 244 k€HT**

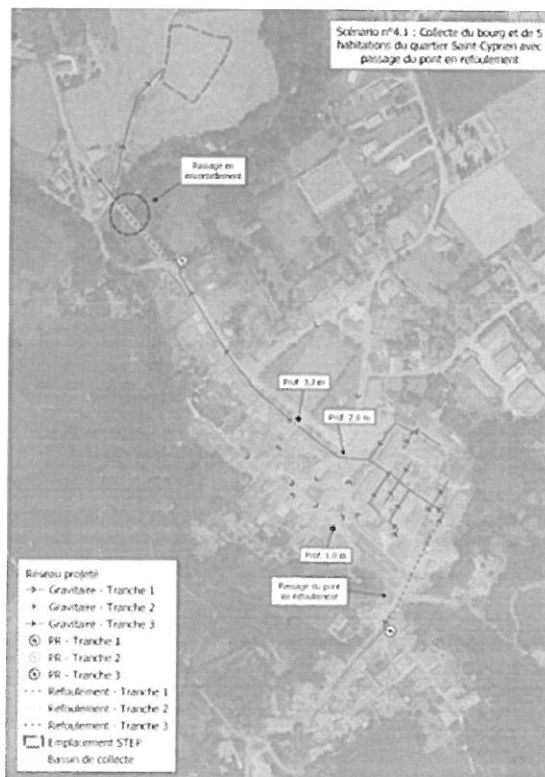


Figure 28 - Réseau projeté - scénario n°4.1

Tableau 44- Synthèse des scénarios

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 2.1	Scénario 3	Scénario 3.1	Scénario 4	Scénario 4.1
	Assainissement collectif						
Secteur raccordé assainissement collectif	-	Centre-bourg (rive droite)	Centre-bourg (rive droite)	Centre-bourg et Saint-Cyprien	Centre-bourg et Saint-Cyprien	Centre-bourg et St-Cyprien réduit	Centre-bourg et St-Cyprien réduit
Habitations actuelles	-	88	87	123	122	93	92
Habitations futures	-	36	36	45	45	36	36
Unité de traitement	-	FPR 260 EH	FPR 260 EH	FPR 350 EH	FPR 350 EH	FPR 270 EH	FPR 270 EH
Coût de l'opération pour la collecte	-	1 002 100 €	842 600 €	1 313 400 €	1 194 600 €	1 068 100 €	954 800 €
Coût de collecte par branchement actuels	-	11 388 €	9 685 €	10 678 €	9 792 €	11 485 €	10 378 €
Coût de collecte par branchement actuels et futurs	-	8 081 €	6 850 €	7 818 €	7 153 €	8 280 €	7 459 €
Coût de l'opération pour le traitement	-	237 800 €	237 800 €	309 500 €	309 500 €	243 900 €	243 900 €
Coût total (collecte et traitement)	-	1 239 900 €	1 080 400 €	1 622 900 €	1 504 100 €	1 312 000 €	1 198 700 €
Subvention potentielle Agence de l'Eau (Hors ZRR : 0 % pour création de réseau de collecte et 15 % pour création de STEP)	-	35 670 €	35 670 €	46 425 €	46 425 €	36 585 €	36 585 €
Subvention potentielle CD31 (Hors ZRR : 20 %)	-	295 540 €	263 640 €	386 480 €	362 720 €	311 180 €	288 520 €
Coût de fonctionnement réseau + STEP	-	12 900 €	9 800 €	13 900 €	13 600 €	13 000 €	12 700 €

SCENARIO PROPOSE

Après avis de la commune, il est proposé de retenir le scénario 4 ou 4.1, collecte du bourg et des premières maisons du quartier St Cyprien présentant des contraintes fortes à l'assainissement non collectif.

Les modalités de passage du pont, en gravitaire (scénario 4) ou refoulement (scénario 4.1), devront être précisées lors des études de maîtrise d'œuvre.

AVIS DE LA COMMISSION TECHNIQUE :

La commission technique a retenu le scénario 4 ou 4.1, collecte du bourg et des premières maisons du quartier St Cyprien présentant des contraintes fortes à l'assainissement non collectif.